



485, Village Sainte-Pierre Nord  
Village Saint-Pierre (Québec) J6E 0H2  
Téléphone: (450) 756-2592 - Télécopieur: (450) 756-2735  
Courriel: [villagespierre@videotron.ca](mailto:villagespierre@videotron.ca)

Extrait de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle municipale, située au 485, Village Saint-Pierre Nord, le mercredi 4 février 2026 à 19 h 30 à laquelle étaient présents monsieur Roland Charest, maire, ainsi que les conseillers et conseillères suivants, à savoir :

M. Benoit Blouin	M. Jean-André Provost	M. Stéphane Arbour
Mme. Lyne Rivest	M. Denis Parent	M. Benoit Duval

Le directrice générale et greffière-trésorière, Marie-Claude Parent, était également présente.

Résolution 2026-02-034

#### **AVIS DE MOTION**

#### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2026-101, MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-093 RELATIF À LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX**

Un avis de motion du règlement numéro 2026-101 modifiant le règlement numéro 2025-093 relatif à la tarification des services municipaux est donné par Monsieur Denis Parent, à l'effet d'adopter à une séance ultérieure le règlement numéro 2026-101 modifiant le règlement numéro 2025-093 relatif à la tarification des services municipaux de la Municipalité de Village St-Pierre.

#### **PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2026-101, MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-093 RELATIF À LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT** que dans l'article 4 portant sur les frais des services municipaux et que le point 4.3 sur les services des loisirs qui inclus les frais pour la location de la salle municipale doit être modifié;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité désire ajouter dans le point 4.3 les points suivants:

- 1) Lors d'un décès d'un membre de la famille (père, mère, enfant) d'un citoyen domicilié de la Municipalité de Village Saint-Pierre, la salle communautaire sera gratuite.
- 2) Qu'une spécification plus précise est apportée pour les citoyens domiciliés et pour les citoyens non domiciliés;
- 3) Que les frais mentionnés sur le contrat de location de salle, soit inclus au point 4.3;

**EN CONSÉQUENCE,**

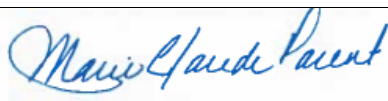
**Il est proposé par Monsieur Benoit Blouin**

**Appuyé par Monsieur Benoit Duval**

Et résolu,

Que le conseil accepte le dépôt du projet de règlement 2026-101 modification le règlement 2025-093 relatif à la tarification des services municipaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>COPIE CERTIFIÉE CONFORME</b>		
<b>Ce</b>	4 février 2026	
		<b>Marie-Claude Parent</b> <b>Directrice générale et greffière-trésorière</b>
Le procès-verbal n'a pas été approuvé par le conseil.		